

Bulletin phytosanitaire n° 2 du 23 mars 2018 – Grandes cultures

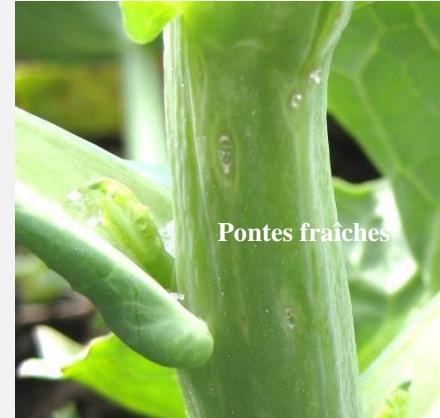
Vous pouvez atteindre le Service phytosanitaire cantonal à un numéro figurant en fin de bulletin.

Actualités principales

Voir détails et autres actualités dans les pages suivantes

Colza

- Le vol du gros charançon de la tige du colza a débuté la semaine dernière. Avec des températures plus clémentes en journée dès aujourd'hui, la période de ponte pourrait coïncider avec le stade sensible d'elongation des tiges. Surveiller les piqûres de ponte.



Céréales – désherbage & régulation de croissance

- Les conditions actuelles et à venir ne sont pas favorables à l'application d'herbicides foliaires (sulfonylurées ou graminicides spécifiques) ou de CCC, en raison notamment du risque de gel. De plus, la croissance des céréales n'a pas encore réellement repris ; certaines cultures ont même subi des dégâts de gel ou ont été stressées. Finalement, les adventices ne sont généralement pas assez développées. Il faut donc attendre.

Betterave sucrière et pois protéagineux

- Vérifier que le sol soit ressuyé en profondeur avant tout travail.

Contenu du bulletin

> <u>Colza</u>	> Gros charançon de la tige du colza > Méligrèthes > Désherbage de ratrapage > Fongicide/régulateur > Fumure
> <u>Céréales</u>	> Désherbage > Fumure > Régulateurs de croissance
> <u>Pois protéagineux</u>	> Semis > Désherbage
> <u>Lupin</u>	> Semis > Désherbage
> <u>Cultures de printemps</u>	> Destruction préalable des engrais verts ou prairies
> <u>Betterave sucrière</u>	> Semis
> <u>Pomme de terre</u>	> Ver fil de fer > Rhizoctone
> <u>Maïs</u>	> Commander les trichogrammes

Etat de la situation

La bise et les gels de cette semaine n'ont permis qu'un démarrage timide de la végétation. Les températures seront plus clémentes dans les prochains jours, mais des gels nocturnes seront encore possibles. Les sols sont encore humides et froids et les précipitations annoncées ne permettront pas d'atteindre le ressuyage suffisant, nécessaire aux semis de betterave ou de pois. Il faut bien contrôler l'humidité en profondeur avant de prévoir un travail du sol.

Colza

Stade phénologique : début d'élongation de la tige.

Insectes nuisibles

→FT Agridea 6.61-67

Pièges : voir bulletin n°1 du 8 mars 2018.

Gros charançon de la tige du colza

Le vol a débuté timidement la semaine dernière et s'est poursuivi cette semaine malgré les températures très basses et la bise. Même si les températures restent inférieures aux normales saisonnières au moins jusqu'à après Pâques, elles seront proches de 10°C en journée. Les charançons de la tige pourraient ainsi continuer leur colonisation des cultures ou reprendre leur activité pour se nourrir et pondre. Dans les parcelles où le vol a déjà commencé, les femelles devraient être rapidement aptes à pondre ; elles ont besoin d'un temps de maturation de 7 à 10 jours entre l'arrivée dans la parcelle et le début de la ponte. Un suivi des parcelles est recommandé, car ça coïncidera avec le stade sensible d'élongation des tiges. Quelques rares piqûres ont été observées jusqu'à ce jour en régions précoces. Dans les conditions fraîches actuelles, on peut s'attendre à avoir moins de captures dans les cuvettes car les charançons ont une activité de vol réduite, mais les pontes peuvent se faire quand même. Des piqûres sont en effet possibles à des températures de 6 à 7°C. La vigilance est de mise notamment dans les secteurs ayant connu de fortes attaques de charançon au cours des dernières années.

Le gros charançon de la tige du colza cause des dégâts en pondant ses œufs dans les tiges, car cela provoque des déformations et des éclatements de la tige. Plus l'attaque est précoce, plus les dégâts peuvent être graves.

Contrôle : après avoir capturé les premiers charançons dans les pièges, rechercher les piqûres sur la tige principale de 10 fois 5 plantes successives, bien réparties dans la parcelle. Les piqûres de ponte sont caractérisées par une petite perforation entourée de blanc. Elles se trouvent toujours dans les parties de tige nouvellement formées. Le **seuil d'intervention** est atteint s'il y a :

- > 10 à 20% de plantes piquées sur tige de 1 à 5 cm;
- > 40 à 60% de plantes piquées sur tige de 5 à 20 cm.

Intervention : ne pas intervenir trop tôt, en aucun cas avant d'avoir observé les premières piqûres. Laisser un **témoin** suffisamment grand en cas d'intervention (une demi-barre ou une pleine barre sur 10 m de long).

Si une intervention est nécessaire, utiliser de préférence Talstar SC ou Blocker car les premiers méligrèthes sont présents (voir ci-dessous). Si il n'y a que des charançons, des pyréthrinoïdes A (cyperméthrine, alpha-cyperméthrine, zeta-cyperméthrine, deltaméthrine ou lambda-cyhalothrine) peuvent être utilisées.

Rappel des conditions d'utilisation des pyréthrinoïdes A : la largeur de la zone non traitée le long des eaux de surface (cours d'eau, étangs, etc.) est de **100 m** pour toutes les pyréthrinoïdes A, à l'exception des lambda-cyhalothrines (p.ex. Karate Zeon, TAK 50 EG, Ravane 50 ou Techno) qui sont à 20 m. L'emploi de buses à injection d'air, par exemple, permet de réduire ces distances (voir les Instructions de l'OFAG du 19 février 2018).

Talstar et Blocker ont respectivement des distances de 50 et 100 m.

Ces produits sont non seulement dangereux pour les organismes aquatiques mais aussi pour les abeilles; pulvériser en dehors de la période de vol des abeilles (le soir).

Méligèthes

On trouve les premiers méligèthes dans les cuvettes, mais ils sont sans importance pour le moment. Ne pas traiter les méligèthes avant que le bouton floral ait un diamètre d'une pièce de 2 francs (environ à hauteur de genou) et que le seuil soit atteint. Depuis l'année dernière, il est possible de lutter contre les méligèthes avec le produit Surround (poudre d'argile) sans devoir sortir du programme Extenso. En tenir compte avant de décider de traiter contre le charançon.

Désherbage de rattrapage

→**FT Agridea 6.31-32 et 20.33**

Graminées : s'il y a plus de 10 graminées par m² (y compris repousses de céréales), il est possible d'appliquer un graminicide spécifique. Veiller à ce que les températures atteignent une moyenne journalière de 7 à 10°C et qu'il n'y ait pas de gel nocturne. Il est possible de le mélanger à l'insecticide dans le cas d'une intervention nécessaire contre le gros charançon de la tige du colza.

Dicotylédones : en cas de problème de gaillet, de vesce (semée en couvert avec colza) ou d'autres dicotylédones (camomille, coquelicot, etc.), il est possible d'intervenir avec le produit Effigo; à faire avant que les boutons floraux deviennent visibles, à des températures de plus de 8 à 10°C et en absence de gel nocturne. Effigo est interdit en zone S2. Le pyridate a une efficacité sur certaines dicotylédones annuelles peu développées.

Fongicide/régulateur

→**FT Agridea 6.41 & 6.54**

Les fongicides contenant du tébuconazole ou du metconazole ralentissent la croissance des plantes et limitent la verse à la récolte. Caryx et Toprex contiennent un fongicide en mélange avec un régulateur; ils peuvent être utilisés au maximum une fois dans la culture et sont à appliquer avant l'apparition des boutons et en absence de gel avant et après, au risque sinon d'endommager le colza. Il est recommandé de laisser un témoin qui permet d'évaluer l'efficacité du fongicide/régulateur, car celle-ci est aléatoire. Cette intervention n'a généralement pas d'effet sur le rendement. De plus, le risque de verse est très faible, hormis en cas de peuplement très dense.

Cette année, les conditions fraîches du début de saison sont peu favorables à une élongation rapide de la tige principale, propice à la verse. Elles favorisent plutôt le développement des bourgeons latéraux, d'autant plus qu'ils reçoivent beaucoup de lumière suite à la destruction du feuillage par les gels de fin février.

Fumure

→**FT Agridea 6.15**

Le 2^{ème} apport est à prévoir au début montaison (5 à 10 cm d'élongation de la tige principale). Au total du 1^{er} et du 2^{ème} apport, apporter 50 à 80 unités de soufre sous forme de sulfate.

Céréales d'automne

Stades phénologiques :

- Blé : début à fin tallage (CD 21 à CD 29)
- Orge : fin tallage à épi 1 cm (CD 29 à CD 30)

Désherbage

→**FT Agridea 2.34-36**

En général, les **orges** d'automne, voire les seigles et les triticales, ont été désherbés en automne. Si tel n'est pas le cas, une intervention avec un produit contenant de l'isoproturon n'est possible que jusqu'au stade mi-tallage; c'est donc trop tard pour l'orge. Les matières actives isoproturon et pinoxaden (Avero, Axial One ou Avoxa) sont interdites en zone S2.

A l'exception des **blés** d'automne semés tôt qui ont été désherbés en automne, le désherbage est recommandé durant le tallage contre les graminées et dicotylédones. Pour l'instant, on observe surtout les adventices ayant germé en automne (véroniques, pensée, lamier, mouron, agrostide jouet du vent ou vulpin). En revanche, celles qui germent au printemps (matricaire, gaillet ou folle avoine) sont encore peu développées, voire pas encore levées.

Par conséquent, si des herbicides à action foliaire sont utilisés (sulfonylurées ou graminicides spécifiques), il faut attendre. A plus forte raison que les conditions actuelles et à venir ne sont pas favorables. D'une part, la croissance des céréales n'a pas encore réellement repris ; certaines cultures ont même subi des dégâts de gel ou ont été stressées. D'autre part, les prévisions météorologiques des prochains temps laissent présager des risques de gel nocturne et des conditions peu poussantes.

Lutte contre les graminées (en priorité agrostide jouet du vent et vulpin) : elle est possible avec les produits contenant de l'isoproturon jusqu'à la fin tallage. Passé ce stade, on risque d'endommager les épis. L'efficacité du traitement est meilleure sur des graminées peu développées (max. 3 feuilles). Sur les parcelles avec présence importante d'adventices, des sulfonylurées ou des graminicides spécifiques pourront également être appliquées en l'absence de gel nocturne. Sur les parcelles avec de l'agrostide résistante aux sulfonylurées, le désherbage se fera avec un graminicide spécifique (FT Agridea 18.36). Il est aussi possible de mélanger certaines sulfonylurées avec Artist ou Dancor 70 WG, notamment pour contrôler l'agrostide ou le pâturin .

Lutte contre les dicotylédones : les sulfonylurées antigraminées, les contacts combinés sont en général efficaces contre la plupart des dicotylédones. Certains produits ne devront pas être appliqués après la fin du tallage, leur utilisation se fera dès que possible mais en absence de gel. Dès le début redressement (épi à 1 cm), il reste par exemple Axial One, Avero, Avoxa, Puma extra, Foxtrot + Gondor ou les sulfonylurées anti-graminées (p.ex. Archipel, Atlantis OD, Talis + Gondor ou Pacifica Plus + Mero).

Le choix de l'herbicide contre les dicotylédones se fera aussi en fonction d'adventices comme les gaillets, les chardons et les rumex. Mais c'est encore trop tôt pour intervenir contre ces adventices; une intervention de rattrapage peut être nécessaire ultérieurement.

Les fiches techniques Agridea 2.34 à 2.36 contiennent toutes les informations nécessaires pour le choix et l'application des herbicides. Les conditions météorologiques lors de l'application sont déterminantes pour assurer une efficacité maximale des produits. Les herbicides racinaires (p.ex. métribuzine, isoproturon) sont relativement indépendants de la température. Seuls de grands écarts (p.ex. de -3° à +15°C) peuvent endommager les cultures. En revanche, l'humidité du sol est cruciale. Au contraire des racinaires, les herbicides foliaires (sulfonylurées, hormones) sont exigeants vis-à-vis des conditions météorologiques. Ils dépendent de la température et ne devraient être appliqués qu'au-dessus de 5°C. Il faut aussi veiller à ce qu'il n'y ait pas de gels dans les 2-3 nuits suivant l'application, ni d'écarts de températures supérieurs à 15°C et que l'humidité relative de l'air dépasse 60 à 70%.

Fumure

→FT Agridea 2.15

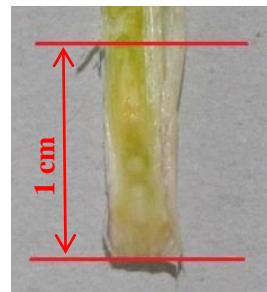
Les besoins en soufre (S) du blé sont de 25 à 30 unités par ha. Un apport éventuel se fera avec le premier et/ou le deuxième apport de N.

Régulateurs de croissance

→FT Agridea 20.41-46

Les conditions actuelles et à venir ne permettent pas l'application de régulateurs. D'une part, la croissance des céréales n'a pas encore réellement repris ; certaines cultures ont même subi des dégâts de gel. D'autre part, les prévisions météorologiques des prochains temps laissent présager des risques de gel nocturne et des conditions pluvieuses et fraîches peu poussantes. Il faut donc attendre.

Pour rappel, les régulateurs de croissance ne sont pas indispensables à la culture, mais utiles en cas de risque de verse. Le produit CCC est utilisable au stade 30 (épi 1 cm) sur blé, triticale et épeautre. Traiter sur des plantes en pleine croissance, dès 8°C (pas d'intervention si gel nocturne) et vérifier sur l'emballage si le mélange est possible avec un herbicide pour le CCC et, le cas échéant, si le dosage doit être réduit. Les fiches techniques Agridea 2.41-46 contiennent les précisions quant aux conditions d'emploi et aux dosages recommandés. Les conditions d'application sont plus importantes que le strict respect du stade de la céréale.



Pois protéagineux

Semis

→FT Agridea 10.11-13

Dans l'idéal les semis de pois de printemps s'effectuent jusqu'à la mi-mars, voire fin mars, mais actuellement, la majorité des semis n'ont pas pu être faits. Dans ce contexte, il est maintenant important d'attendre que le sol se ressuyé, se réchauffe et les semis pourront encore se réaliser jusqu'à mi-avril. Les conditions d'implantation sont déterminantes pour le bon développement de la culture et des semis plus tardifs mais dans de meilleures conditions s'avèrent toujours gagnants. Malgré un semis tardif, il n'est pas nécessaire d'augmenter la densité de semis (environ 80 à 90 grains/m², à une profondeur de 3 à 4 cm), cela pourrait favoriser le développement de maladies surtout en cas de printemps humide. Bien entendu, un semis tardif n'est pas sans risque ; il va dépendre des conditions météo de ce printemps (températures douces et pluies suffisantes). De plus, un semis tardif expose les cultures de printemps à un risque de stress hydrique et de coups de chaud, notamment lorsque le pois sera au stade floraison. A ce stade, la culture de pois est sensible et un manque d'eau ou des températures dépassant 25°C peuvent provoquer un arrêt précoce de la floraison qui se traduit par une perte de rendement (limitation du nombre d'étages foliaires, graines/m² et PMG).

Désherbage

→FT Agridea 10.31-32

Pois d'hiver : dans les parcelles non désherbées en automne, on peut intervenir avec du bentazone (p.ex. Basagran SG) mélangé à de la pendiméthaline (p.ex. Stomp Aqua) ou au Boléro. Sur des adventices bien développées, l'efficacité est réduite.

Pois de printemps : le désherbage peut se réaliser en prélevée ou en postlevée. Le traitement de prélevée est bien indiqué dans les parcelles sales en dicotylédones. Il est à faire le plus tôt possible après le semis pour réduire les risques de phytotoxicité. Un sol frais au moment du traitement et une petite pluie dans les jours suivants sont les conditions idéales pour une bonne efficacité. Les traitements de prélevée peuvent se faire avec des herbicides racinaires comme Bandur (attention : en prélevée, max. 3 l/ha depuis 2017) ou Cargon S + Successor 600 sur des semis bien recouverts ou avec Boléro. Attention aux distances non traitées, respectivement de 20 ou 50 m pour Successor 600 ou Bandur, en bordure de cours d'eau et autres eaux de surface.

Le désherbage de postlevée est adapté aux faibles pressions d'adventices. Il peut par exemple se faire par l'application au stade 2 à 4 étages foliaires d'un mélange composé d'un racinaire (pendiméthaline) et d'un contact (bentazone) ou de Boléro. Pour obtenir une bonne efficacité, il est indispensable d'intervenir sur des adventices peu développées (stade cotylédons à 2 feuilles). Les produits contenant du bentazone (Basagran, etc.) ainsi que ceux qui contiennent de la péthoxamide (Successor 600, Colzaphen et Rodino Ready) sont interdits en zone S2. Voir la fiche technique Agridea 10.31 pour les mélanges disponibles et les recommandations d'emploi.

Si nécessaire, il est possible d'intervenir dès la levée des graminées avec un graminicide spécifique. Voir fiche technique Agridea 20.33.

Si les conditions (météo et sol) sont favorables, le désherbage mécanique avec une herse étrille donne de bons résultats. Attendre que les pois atteignent 2 à 3 étages foliaires. Pour assurer un bon enracinement, semer à une profondeur de 4 à 5 cm.

Lupin

Semis

→FT Agridea 9.11-12 & 9.21-22

Le semis de lupin peut se faire dès la fin mars, mais comme pour les pois protéagineux, le sol doit être bien ressuyé ; le lupin est aussi sensible à des défauts de structure du sol ou des zones compactées. Bien que les besoins en eau du lupin soient élevés, sa racine pivotante lui permet de relativement bien supporter la sécheresse. Il est moins sensible que le pois au stress hydrique sur fleur. Le lupin est cependant assez exigeant en chaleur.

L'inoculation avec les bactéries fixatrices d'azote *Bradyrhizobium lupini* est indispensable si la parcelle n'a jamais porté de lupin ou si le pH est > 6,5. Les sols avec plus de 3 % de calcaire actif et un pH > 7 sont peu

adaptés à la culture du lupin. Profondeur de semis: 3-4 cm; densité de semis : lupin blanc (lupin à feuilles larges *Lupinus albus*) : 50-60 grains/m²; lupin bleu (lupin à feuilles étroites *Lupinus angustifolius*): 90-110 grains/m².

Désherbage

→FT Agridea 9.31-32

Le désherbage chimique se fait en prélevée avec de la pendiméthaline (p.ex. Stomp Aqua) ou du prosulfocarbe (p.ex. Boxer) ou de la clomazone (Cargo S). Une combinaison 2.5 à 3 l/ha de pendiméthaline + 0.3 l/ha de Cargo S est utile lors d'une présence importante d'une flore diversifiée.

Le désherbage mécanique peut se faire à l'aide d'une sarcluse dès le stade 2 à 3 feuilles du lupin. Pour ceci, un interligne de 20 à 30 cm est recommandé. Un interligne plus large augmente le risque de salissement.

Le lupin peut être inscrit en extenso dès 2018.

Destruction des engrains verts ou prairies avant une culture de printemps

Les engrains verts ont généralement été bien détruits par le gel. Si tel n'est pas le cas, avant la mise en place de cultures de printemps telle que betterave sucrière ou tournesol, un travail du sol ou un traitement avec 4-5 l/ha de produit contenant du glyphosate (360 g/l) permettra de détruire les plantes restantes. Il est trop tôt pour intervenir avant la mise en place de cultures plus tardives (maïs).

Pour la destruction d'une prairie temporaire, il faut compter entre 6 et 8 l/ha de produit contenant du glyphosate (360 g/l). Préférer la fourchette supérieure si la prairie a encore passablement de trèfles et des rumex. Pour rappel, une autorisation de traitement est nécessaire si un labour de la prairie est prévu en plus de sa destruction au glyphosate.

En cas de non labour en vue de retirer des contributions à l'efficience des ressources, la limite maximale de 4,1 l de glyphosate (360 g/l) ne doit pas être dépassée, en comptant aussi une éventuelle intervention antérieure en été-automne après récolte du précédent.

Actuellement, les conditions d'absorption du glyphosate sont réduites. Il est alors important de respecter les conditions d'application du glyphosate, soit : volume d'eau 100 à 200 l/ha, ajout de 1 à 3 kg de sulfate d'ammoniaque par 100 l d'eau dans la cuve avant le glyphosate, ajout d'un mouillant et une hygrométrie >60 à 70% durant la pulvérisation. Le roulage avant traitement peut améliorer son efficacité en augmentant l'absorption de matière active.

Betterave sucrière

Semis

N'intervenir dans les parcelles que lorsque les sols seront bien ressuyés et réchauffés (>5°C).

Dans les parcelles sujettes aux nématodes du collet, le semis sera retardé afin de garantir une levée rapide. Les producteurs concernés peuvent prendre contact avec le CBS (info@betterave.ch; 021 557 99 09), afin de participer à un essai de lutte. Ces essais consistent à appliquer, sur la ligne de betteraves uniquement, un produit en phase d'homologation. L'application peut se faire au moment du semis ou au stade 2 feuilles des betteraves. Pour rappel, plus aucun microgranulé n'est autorisé contre le nématode du collet. Les restes doivent être retournés aux fournisseurs ou traités comme des déchets spéciaux.

Pomme de terre

Ver fil de fer

En cas de risque de dégâts de vers fil de fer, le microgranulé Ephosin peut être utilisé. En PER, une autorisation de traitement est requise; contacter le Service phytosanitaire. Les critères d'octroi de l'autorisation et les conditions d'utilisation du produit sont mentionnés dans le document annexé au bulletin précédent (en téléchargement sur le site de www.grangeneuve.ch, rubrique Service phytosanitaire cantonal).

L'efficacité du produit Ephosin n'est que partielle (30 à 60%) contre les vers fils de fer. Pour garantir un certain niveau d'efficacité, il est important de l'appliquer dans un sol réchauffé (8-10°C), dans le but d'avoir le plus possible de vers fil de fer actifs dans les couches supérieures du sol. Le granulé n'exerce pas d'effet appât; les vers fil de fer ne sont affectés que lorsqu'ils passent « par hasard » à proximité du produit (1-3 cm). Ephosin n'est pas systémique; il agit par contact, ingestion et inhalation. La durée d'action est courte (env. 6 semaines). Si la pression des vers fils de fer est trop forte, l'efficacité du produit peut être insuffisante. Par conséquent, il est indispensable de prendre toutes les mesures de lutte indirecte pour maintenir les populations de vers fil de fer à un bas niveau, c'est-à-dire :

- Éviter les pommes de terre dans les 2-3 ans suivant une prairie (le risque d'avoir des pommes de terre ayant trop de trous de vers fil de fer est de plus de 50% l'année suivant une prairie. En revanche, ce risque chute à moins de 8% pour les pommes de terre venant trois ans après une prairie);
- Sur les parcelles prévues pour les pommes de terre, préférer les prairies temporaires d'une année aux pluriannuelles;
- Répertorier les parcelles où des dégâts ont été constatés; éviter les parcelles à problèmes (sols lourds, riches en humus); attention en cas d'échange de parcelles;
- Récolter rapidement les pommes de terre après défanage.

Il est possible, mais sans grande fiabilité, d'évaluer la présence de vers fil de fer dans les parcelles. Pour cela, il faut creuser un trou de 10 cm et y enfouir une vieille pomme de terre coupée en deux. Marquer l'endroit. Répéter l'opération sur 3 séries de 10 pommes de terre par trou. Observer la présence du ver sur ces pommes de terre après une semaine. En cas de forte présence, comme le seul moyen de lutte directe n'a qu'une efficacité partielle, la seule solution est de changer de parcelle.

Rhizoctone

→FT Agridea 4.55-57

Un traitement avec un fongicide se justifie si le seuil pour le rhizoctone est atteint (plus de 20% des plants avec des scléroties) ou si le risque est élevé : précédent ou anté précédent prairie, variété sensible (Agata, Amandine, Annabelle, Bintje, Ditta, Erika, Gwenne, Marabelle, Queen Anne, Panda, Pirol), rotation chargée en pomme de terre.

Le traitement des plants avant plantation par trempage ou par pulvérisation à ultra-bas volume donne une meilleure efficacité que le traitement au champ à la plantation, surtout si la pression de rhizoctone est forte. Pour l'application à la plantation, utiliser un volume de 80 à 120 l/ha. Le Proradix a un effet partiel contre la gale commune.

Depuis l'année dernière, un traitement des buttes est autorisé avec les fongicides Sercadis (0.8 l/ha) ou Priori Star (3l/ha). Les deux produits ont une bonne efficacité contre le rhizoctone et la gale argentée et une efficacité secondaire contre la dartrose. La gale argentée peut représenter un problème en production de pommes de terre de consommation seulement. Dans ce cas, l'utilisation de Prio Star peut s'avérer utile. Attention cependant au strict respect des conditions d'application ; nous y reviendrons dans une prochaine édition du bulletin.

Maïs

Pyrale

→FT Agridea 5.63

La pression de la pyrale du maïs a été nettement plus forte en 2017 que les années précédentes. La lutte préventive contre la pyrale du maïs est indispensable. Les pailles, hâchées lors de la récolte, doivent être enfouies par un labour propre au plus tard en avril.

La commande des trichogrammes est à faire avant la fin mars 2018 (Andermatt), voire le 20 avril (UFA Semences ou Omya).

Dans des cas particuliers (>30% des tiges cassées par la pyrale en 2017 ou forte pression de sangliers) et à condition que les mesures préventives susmentionnées aient été appliquées, il est possible de demander une autorisation pour un traitement insecticide au Service phytosanitaire cantonal. Cette possibilité n'existe que pour le maïs grain. La date d'application optimale sera communiquée en temps opportun.



L'équipe de rédaction est à disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour une demande d'autorisation de traitement :

- *André Chassot (responsable) : 026 305 58 65*
- *Emilia Vorlet : 026 305 58 73*
- *Jonathan Heyer : 026 305 58 71*
- *Nicolas Linder : 026 305 58 75*